

Rapport de la commission au conseil intercommunal

Préavis N° 4/09.2019

Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Réunie en séance le mardi 27 août 2019, en présence de Mr Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Muller Vice-Présidente du Codir, de M. Lincio, membre du Codir et de Mme Girard Boursière, la commission de gestion a examiné le Préavis N° 4/09.2019 relatif au budget 2020.

Préambule

Lors de cette séance, le budget a été présenté selon les centres de charges. Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements ont été fournis, aidés en cela par un préavis du CODIR précis et détaillé.

Concernant le rapport de gestion, nous avons également pu profiter d'une présentation minutieuse laissant place à de nombreuses explications.

Au vu de ce qui précède, la commission est donc à même de transmettre au conseil intercommunal leur rapport sur cet objet.

Budget 2020**CSR**

Il est relevé au poste 3003.01 une légère hausse expliquée par une augmentation du nombre de séances du CODIR qui étaient de 10 et qui sont passées à 16 dès 2019 déjà. Il y a également une délégation de 3 membres du CODIR pour participer à l'élaboration de la nouvelle politique salariale.

Au poste 3091.00-02 et 03, une séparation entre la formation continue et la formation obligatoire explique la réadaptation de la distinction des coûts des rubriques susnommées. Le coût par EPT est d'environ CHF 500.00/année.

Au poste 3093.00, le budget 2020 est similaire au budget 2019 car il s'agit d'un mandat d'une personne extérieure.

Le montant du poste 3185.00 a été augmenté car un mandat pour la réalisation d'une étude en communication va être délivré afin de mieux expliquer aux communes et partenaires les activités de l'ARASMAC.

AAS

Le poste 3151.00 diminue sensiblement mais il est important de relever que les locaux de l'Agence d'assurances sociales d'Aubonne sont toujours vacants et le bail ne se terminera qu'en septembre 2020. Il est discuté de négocier éventuellement avec la gérance ou directement le propriétaire afin de trouver une solution plus rapide. Les locaux de Préverenges et St-Prex ont été reloués.

Il nous est expliqué les différences entre le budget et les comptes pour le poste 4525.00. En effet, pour le calcul du budget, l'ARASMAC tient compte du nombre d'habitants de l'année précédente alors que pour les comptes, l'ARASMAC prend en compte le nombre d'habitant au 31.12 de l'année d'exercice comptable.

Au poste 4809.00, le montant est en augmentation pour provisionner la récupération d'heures supplémentaires et de vacances non prises par les collaborateurs.

Si les frais informatiques liés au fonctionnement des services ne sont plus pris en charge par le canton, des renégociations sont en cours afin de trouver une compensation financière acceptable. Notons que le canton a participé aux fonctionnements des bureaux du CSR pour l'année 2018.

CRD

Afin de compenser l'excédent de charges, le poste 4809.00 a été créé

AJEMA

Vu l'augmentation du nombre de places d'accueil dès la rentrée 2019 ainsi que la création d'une nouvelle structure dès le début 2020, les coûts supplémentaires sont engendrés.

AFJ

Les comptes de ce service n'amènent pas de commentaire particulier de la part de la commission de gestion.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal de l'ARASMAC

- Vu le préavis du CODIR 4/09.2019 et Budget 2020,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'approuver le budget 2020 relatif aux buts principaux :

- Centre social régional – Revenu d'insertion (CSR – RI)
- Agences d'assurances sociales (AAS)
- Centre régional de décisions (CRD)

D'approuver le budget 2020 relatif aux buts optionnels :

- Accueil de jour des enfants de la région de Morges – Aubonne (AJEMA)
- Accueil familial de jour (AFJ)

Au nom de la commission,

Madame Elisabeth Morerod, Lonay, Rapporteur



Madame Margarita Pache, Lussy-sur-Morges



Monsieur Michel Crottaz, Aubonne



Monsieur Jean-Louis Bapst, L'Isle



Madame Patricia Crescini, Saint-Oyens



Rapport présenté au Conseil intercommunal du 26 septembre 2019